

COMMUNE DE COSSÉ-LE-VIVIENEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONSDU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU JEUDI 5 JANVIER 2012 - 20 H 30Date de la convocation : 29 DÉCEMBRE 2011

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

L'an deux mille douze, le cinq janvier, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LOUAPRE Joseph, Maire.

Étaient présents : Mme SEGERS Monique, MM. BARRAIS Joël, FOUCHER Hervé, VEILLARD Roland, Adjoints, Mmes BENÂTRE Marina, BODIN Marie-Bernadette, DAVID Gisèle, GARANGER Marie-Françoise, LAURENT Éliane, MAHÉ Rachelle, MANCEAU Laurence, RAIMBAULT Bernadette, MM. BERTHIER Michel, HAMON Guénaël, LÉZÉ Gérard, LUTELLIER Raymond, PIVÈNE Pascal et THARAUULT Jérémy.

Absents excusés : Mme DION Annaïck, MM. ANET Olivier, BAUDRY Thierry et LANGOUËT Christophe.

Secrétaire de séance : M. PIVÈNE Pascal.

M. LOUAPRE ouvre la séance à 20 h 30 et excuse l'absence de Mme Annaïck DION et de MM. Olivier ANET, Thierry BAUDRY et Christophe LANGOUËT.

Il propose de désigner M. Pascal PIVÈNE, secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée. L'accord lui est donné à l'unanimité.

Mme SEGERS, Première adjointe, comme de tradition, souhaite, au nom de l'ensemble des élus du conseil municipal, « ses vœux les plus sincères au Premier magistrat de la Commune ».

M. LOUAPRE lui retourne ses remerciements et souhaite à chaque membre du conseil municipal ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Il se félicite de la bonne ambiance qui règne dans l'équipe et invite les conseillers à assister le plus possible aux commissions, lieu d'élaboration des décisions du conseil municipal.

Il ajoute que l'équipe est en place depuis bientôt 4 ans et que dans deux ans, le mandat confié 2008 sera remis entre les mains des électeurs. À la lecture du programme proposé en 2008, force est de constater que de nombreux projets ont vu le jour. Cependant, il ne faut pas baisser le rythme et continuer à mener des actions dans la limite des finances communales.

Pour conclure, il encourage chacun à porter attention aux demandes de tous les Cosséens.

M. LOUAPRE propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

3 - Culture : Mécénat culturel au Musée Robert Tatin : signature d'une convention avec le Crédit Agricole

5 - Urbanisme : Abattoirs CHEVALIER : permission de voirie liée au projet de déconnection du réseau d'eaux usées.

7 - Finances : Familles rurales : subvention exceptionnelle
L'accord lui est donné à l'unanimité.

1 – Affaires Générales

Objet 2012-01-01-01 D : Jardins Ambroise Paré : récapitulatif des achats de parcelles

M. LOUAPRE, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal de l'intention de la commune d'acquérir des parcelles Rue Ambroise Paré - Route de Quelaines, la commune ayant pour projet la construction d'une résidence pour séniors en partenariat avec Mayenne Habitat.

L'an dernier, plusieurs délibérations ont été prises pour acquérir des parcelles. En voici le récapitulatif :

| Nom du propriétaire | Numéro de la parcelle | Surface de la parcelle | Notaire retenu par le vendeur | Observations |
|---------------------------|-----------------------|------------------------|---------------------------------|---|
| Mme Émilienne BRILLET | AL 14 | 285 m ² | M ^e Marsollier-Biela | Parcelle déjà acquise |
| M. Martial CHAUDET | AL 18 | 155 m ² | M ^e Marsollier-Biela | Ne souhaite plus vendre |
| M. et Mme Joseph CHRETIEN | AL 20 | 394 m ² | M ^e Gilet | Parcelles dont les propriétaires ont donné leur accord pour vendre et restant à acquérir par la commune |
| Mme Maire-Joseph MEIGNAN | AL 21 | 386 m ² | M ^e Gilet | |
| Mme AGOSTA | AL 22 | 283 m ² | M ^e Marsollier-Biela | |
| Mme Madeleine COUSSE | AL 23 | 253 m ² | M ^e Marsollier-Biela | |

Le Maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur de ces terrains aux mêmes conditions que précédemment soit :

- Prix de vente : 4 € H.T. le m²
- Frais de bornage et d'actes notariés à la charge de la Commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **ANNULE et REMPLACE** toute délibération antérieure relative à l'achat des parcelles AL 20, AL 21, AL 22 et AL 23.
- ⇒ **CONFIRME** l'achat des parcelles cadastrées AL 20, AL 21, AL 22 et AL 23 dans les conditions précédemment définies.
- ⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer l'ensemble des actes se rapportant à cette acquisition.

2 – Cadre de Vie et Communication

Objet 2012-02-01-01 : Équipement informatique

Mme BENATRE sort de la salle du Conseil municipal.

M. RATTIER, directeur général des services, rend compte d'un rendez-vous qui s'est tenu avec M. LANGOUËT, adjoint, et M. MEIGNAN, commercial de l'entreprise LOGICIA, fournisseur de la mairie en produits informatiques. Il informe le conseil municipal de la reconduction du contrat de maintenance et de l'antivirus pour le parc informatique de la mairie. Diverses demandes ont été faites à Logicia en termes de postes informatiques ou de connexion Internet.

Dans un premier temps, M. RATTIER propose au conseil municipal d'autoriser une dépense de 1.000 € T.T.C. pour l'acquisition d'une liaison Wifi entre la mairie et les services techniques qui permettrait d'économiser un abonnement Internet. Une phase de test sera effectuée pendant 1 mois afin d'évaluer la performance de ce matériel. L'installation définitive de ce système sera validée si et seulement si le test s'avère concluant.

Le Conseil Municipal,

- ⇒ **ACCEPTÉ** cette proposition.
- ⇒ **PRÉCISE** que cette autorisation de dépense fera l'objet d'une délibération spécifique au sein de cette séance du conseil municipal.

Mme BENATRE rejoint la salle du Conseil municipal.

3 – Culture

Objet 2012-03-01-01D : Mécénat culturel au Musée Robert Tatin - signature d'une convention avec la Caisse régionale du Crédit agricole Anjou-Maine et la Fondation du Crédit agricole Pays de France

Mme SEGERS, adjointe, rappelle au conseil municipal que l'APAM a mené des recherches de mécénat pour la réhabilitation d'anciens bâtiments qui accueillent aujourd'hui le service pédagogique et l'espace destiné à la conservation des œuvres. Les dossiers de présentation ont été élaborés par le personnel du Musée.

Il convient aujourd'hui d'autoriser la signature d'une convention avec la Caisse régionale du Crédit agricole Anjou-Maine et la Fondation du Crédit agricole Pays de France, prévue le 4 février 2012 à 15 h, dans laquelle le Crédit agricole s'engage à verser 50.000 € destinés à la réalisation des locaux.

En contrepartie de ce montant, et pendant une durée de 3 ans, les sociétaires du Crédit agricole disposeront d'un tarif réduit pour la visite du Musée et la Commune mettra à disposition les locaux du Musée 1 ou 2 fois.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTÉ** cette proposition.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire, ou un adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention de correspondante.

4 – Affaires Scolaires - Enfance

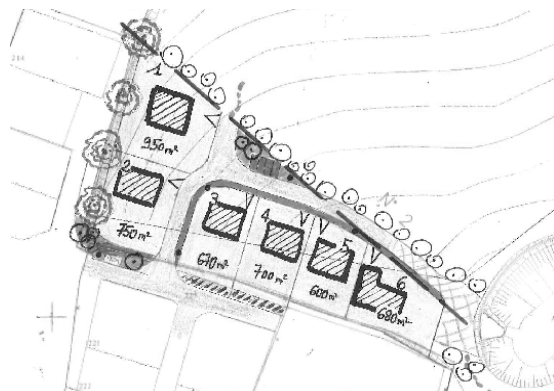
Néant

5 - Urbanisme

Objet 2012-05-01-01 D : Lotissement de la Minée IV - présentation de l'esquisse proposée par le cabinet Elizalde

M. FOUCHER, adjoint, présente l'esquisse du cabinet Elizalde pour le lotissement de la Minée IV. Il explique que 6 lots peuvent être créés dans ce terrain triangulaire avec deux grandes parcelles de 750 et 950 m² (lot 1 et 2).

Il rappelle qu'une modification du PLU demandée par la Commune lors de l'enquête publique a permis de passer cet espace en zone constructible.



Il propose au conseil municipal d'approuver cette esquisse.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTE** cette proposition.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire, ou un adjoint en cas d'empêchement, à signer tout document relatif à cette opération.

Objet 2012-05-01-02 D : Abattoirs CHEVALIER - demande de permission de voirie liée au projet de déconnection de l'entreprise du réseau communal d'assainissement

M. LOUAPRE, maire, informe le conseil que M. Christian BARBE, PDG de la SA CHEVALIER, a été reçu ce matin en mairie à propos de son projet de déconnection du réseau d'assainissement.

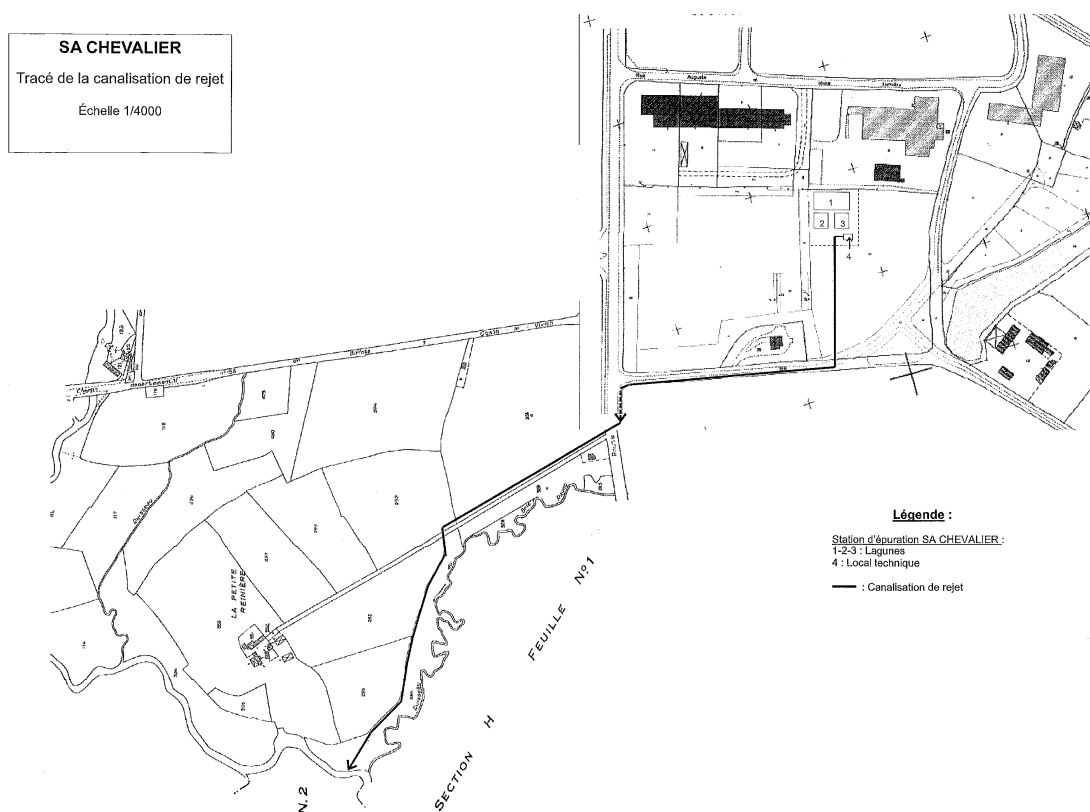
Son projet consiste à ne plus utiliser le réseau communal et de rejeter directement les eaux usées de l'abattoir dans l'Oudon après les avoir traité au moyen d'une station d'épuration installée sur le site de l'entreprise.

Il donne lecture du courrier reçu ce jour, dont des extraits sont disponibles ci-dessous :

Dans le cadre du traitement des eaux usées issues de notre activité, je, soussigné Christian BARBE, PDG de la SA CHEVALIER, demande l'autorisation de mettre en place une canalisation de rejet des eaux traitées DN110 selon le tracé mentionné sur le plan ci-joint.

Une tranchée sera réalisée pour traverser le chemin communal n°151 en bas de la station d'épuration de l'abattoir; la canalisation sera mise en place en fond de tranchée à 0,70m de profondeur, puis en fond de fossé jusque l'intersection du chemin communal et de la RD n°771 en direction de Craon.

La traversée de la RD n°771 sera réalisée par forage, face au chemin communal menant à « la petite Reinière », la canalisation sera placée en fond de fossé puis traversera le chemin face à l'entrée de la parcelle n°290, au moyen d'une tranchée de 1m de profondeur.



L'arrêté du Préfet de la Mayenne n°2011185-0010 du 4 juillet 2011 stipule que « la canalisation de rejet des eaux prétraitées vers la STEP [station d'épuration] de Cossé-le-Vivien sera conservée, une vanne trois voies sera mise en place afin de permettre le rejet, après autorisation de la commune, en cas de problème technique ».

M. LOUAPRE rappelle qu'à ce jour, du fait du prétraitement des eaux, un abattement de 20 % sur la taxe d'assainissement a été consenti par délibération 4-2-1 du 1^{er} février 2007. A compter de la réception des travaux réalisés par l'entreprise CHEVALIER, il conviendra de ne plus appliquer cet abattement, le rejet ne devant être qu'exceptionnel.

En conséquence, le Maire propose :

- *d'accepter les permissions de voirie demandées ci-dessus ;*
- *d'autoriser le Maire, ou un adjoint, à signer une nouvelle convention de rejet après la dénonciation de la convention actuelle par M. BARBE et dans laquelle sera mis un terme à l'abattement de 20 % sur la taxe d'assainissement.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** le principe des permissions de voirie demandées ci-dessus.
- ⇒ **PRECISE** qu'un arrêté du Maire autorisera les permissions de voirie.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire, ou un adjoint, à signer une nouvelle convention de rejet après la dénonciation de la convention actuelle par M. BARBE et dans laquelle sera mis un terme à l'abattement de 20 % sur la taxe d'assainissement.

6 – Sport et Vie Associative

Objet 2012-06-01-01 : Salle du FCC - point d'étape sur la consultation des architectes

M. BARRAIS, adjoint, rend compte des 4 rencontres avec des architectes à propos de la rénovation de la salle du FCC. À ce jour, une seule proposition de devis pour une étude est parvenue en mairie, elle s'élève à près de 20.000 € T.T.C..

Les autres devis pour l'étude sont attendus en mairie d'ici la fin du mois de janvier.

Le Conseil Municipal,

⇒ **PREND ACTE.**

Objet 2012-06-01-02 D : Salle de Beausoleil - achat de rideaux pour la grande salle

M. BARRAIS, adjoint, explique au conseil qu'un tournoi régional de tennis de table va se tenir le 4 février à Cossé-le-Vivien. Pour que la salle réponde à l'homologation pour une telle compétition, des rideaux doivent être installés dans la grande salle. A ce jour, un seul devis est parvenu en Mairie.

En conséquence, il propose de donner pouvoir au Maire pour un montant de 7.000 € T.T.C. pour l'acquisition de cet équipement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTÉ** cette proposition.

⇒ **DONNE POUVOIR** au Maire d'engager cette dépense pour un montant maximal de 7.000 € T.T.C..

⇒ **PRÉCISE** que cette acquisition sera réglée au budget d'investissement 2012 à l'opération n°365.

7 - Finances

Objet 2012-07-01-01 : Commission Finances - compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2011

M. VEILLARD, adjoint, rend compte de la réunion de la commission du 19 décembre 2011 et dresse la liste des travaux envisagés pour 2012 avec, le cas échéant, le montant de dépenses estimé.

Cadre de vie

| | |
|---|-----------------|
| Prairie des peupliers | 85.000 € |
| Théâtre de verdure au jardin municipal | 40.000 € |
| Illuminations de Noël | 6.000 € |
| Rénovation du circuit de CRAPAS au jardin municipal | |
| Accès Personnes à Mobilité Réduite (PMR) | 10.000 € |
| Caissons lumineux (affichage) | 2.800 € l'unité |
| Numérotation et nouvelles adresses | |

Sports et vie associative

| | |
|--|-----------|
| Salle de Beausoleil <i>Signalétique, équipement (banc, matériel, ...), panneau d'affichage extérieur</i> | 20.000 € |
| Salle de l'Oriette <i>Isolation des vestiaires et du couloir, changement du plexiglas en haut de la salle</i> | 20.000 € |
| Stade de Beausoleil <i>Aire de lancer de poids, saut en hauteur, buts multisports, marquage piétons</i> | 10.000 € |
| Tennis (filets, terrains à rénover) | 10.000 € |
| Pétanque (construction d'un boulodrome) | 100.000 € |
| Foyer des jeunes (travaux intérieurs) | 3.000 € |
| Salle du FCC (réalisation de l'étude pour la rénovation de la salle) | 30.000 € |
| Terrain de football (4 ^e terrain) | 10.000 € |

Urbanisme

| | |
|---|-----------|
| Lotissement de la Minée III – réalisation de la 2 ^e phase des travaux (voirie) | 250.000 € |
| Trottoirs – Avenue Paul Bigeon (Route de Laval) | 20.000 € |
| Rue et Impasse des Prunus – Voirie et trottoirs en enrobé | 50.000 € |
| Bordures du champ de foire | 5.000 € |
| Aménagement de la place de la Mairie | 150.000 € |
| Parking Saint-Joseph | |
| Cimetière – Bordures et allées | 8.000 € |
| Éclairage public <i>Installation Guinefolle, Soulioche, Route de Loiron, proximité de l'Église</i> | 20.000 € |
| Éclairage public <i>Changement des lampadaires : Rue de l'Église, Route de l'Huilerie, Lotissement de Beausoleil</i> | |
| Éclairage public <i>Enfouissement Route de Nantes à terminer</i> | 60.000 € |
| Allées piétonnes <i>Route de Quelaines et Route de Méral</i> | 5.000 € |
| Étang – achat de terrain | 10.000 € |
| Achat des jardins Rue Ambroise Paré | 5.000 € |
| Achat de terrain dans le cadre du contournement | 200.000 € |
| Achat de matériel pour le service technique | |

Bâtiments

| | |
|---|----------|
| Toiture des garages au 7 rue de la Poste | 10.000 € |
| Bâtiment pomologique | 50.000 € |
| Serrures des bâtiments | 10.000 € |
| Restaurant scolaire | 15.000 € |
| Aménagement de la Mairie (couloir, bureau des adjoints, divers) | 15.000 € |
| Postes informatiques (écoles, mairie, ...) | |
| Gendarmerie - Trésorerie | 10.000 € |
| Chapelle du cimetière | |

Écoles

| | |
|---|--|
| École maternelle <i>Peinture du hall et du couloir (retrait de la moquette murale), réparation des sanitaires des grands, tableau magnétique, remplacement du grillage côté route</i> | |
| École élémentaire <i>Éclairage extérieur, remplacement du grillage le long du terrain de bicross, enrobé extérieur, isolation et rénovation du couloir, rénovation d'une classe et du bureau de la directrice, remplacement des fenêtres sud</i> | |

Musée

| | |
|-------------------------------|----------|
| Clôture | 50.000 € |
| Jeux pour enfants à remplacer | |
| Plantations | |

Eau et assainissement

| | |
|--|-----------|
| Travaux Avenue Paul Bigeon | 60.000 € |
| Rénovation et renforcement des réseaux d'eau potable | 300.000 € |

Le Conseil Municipal,⇒ **PREND ACTE.**⇒ **PRECISE** que cette liste n'est pas exhaustive qu'elle ne préjuge en rien de ce qui sera retenu lors du vote du budget qui interviendra en mars 2012.**Objet 2012-07-01-02 D : Budget principal - Investissement : autorisation de dépenses n°1 avant adoption du budget primitif 2012**

M. VEILLARD, adjoint, rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire peut mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice N avant adoption du budget primitif de la même année dans la mesure où les dépenses envisagées sont inférieures ou égales au quart des crédits inscrits en section d'investissement en N-1 (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), et qu'il est précisé le montant de la dépense envisagée et son affectation budgétaire.

Budget principal

| | | |
|---------------|--|----------------|
| Opération 350 | Équipement informatique <i>Liaison Wifi entre Mairie et services techniques</i> | 2.000 € T.T.C. |
| Opération 365 | Salle de Beausoleil <i>Rideaux de la grande salle</i> | 7.000 € T.T.C. |

Le Conseil Municipal,**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**⇒ **ACCEPTTE** la proposition précitée.⇒ **PRÉCISE** que ces dépenses valent ouverture de crédits et qu'elles seront reprises au budget primitif 2012.**Objet 2012-07-01-03 D : Budget Eau et assainissement - Investissement : autorisation de dépenses n°1 avant adoption du budget primitif 2012**

M. VEILLARD, adjoint, rappelle que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Maire peut mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice N avant adoption du budget primitif de la même année dans la mesure où les dépenses envisagées sont inférieures ou égales au quart des crédits inscrits en section d'investissement en N-1 (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18), et qu'il est précisé le montant de la dépense envisagée et son affectation budgétaire.

Budget Eau et assainissement

| | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|---------------|
| Opération 65 (nouvelle opération) | Assainissement Avenue Paul Bigeon | 59.215 € H.T. |
|--------------------------------------|-----------------------------------|---------------|

Le Conseil Municipal,**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**⇒ **ACCEPTTE** la proposition précitée.⇒ **PRÉCISE** que ces dépenses valent ouverture de crédits et qu'elles seront reprises au budget primitif 2012.

Objet 2012-07-01-04 D : Budget principal : Admission en non-valeur n°1

M. VEILLARD, adjoint, propose d'admettre en non valeur la créance suivante qui s'avère irrécouvrable :

| Débiteur | Nature de la créance | Montant de la créance | Date de la créance | Motifs de l'irrécouvrabilité |
|----------|----------------------|-----------------------|--------------------|------------------------------|
| P.T. | Facture de cantine | 3,53 € | 2010 | Créance minimale |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** d'admettre en non valeur la créance susvisée pour un montant de 3,53 €.

Objet 2012-07-01-05 D - Tarifs du restaurant scolaire au collège Saint-Joseph pour l'année scolaire 2012-2013

M. VEILLARD, adjoint, rend compte d'une demande du collège Saint-Joseph qui souhaiterait connaître le prix des repas pour la rentrée scolaire de septembre 2012. En effet, l'établissement commence dès aujourd'hui sa communication et aimerait informer les familles sur le prix de la demi-pension.

La commission Finances du 19 décembre 2011 propose à l'unanimité une revalorisation de 2,5 % soit un coût des repas pour les collégiens de 3,93€, soit une augmentation de 0,10 € par rapport à 2011-2012.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** la proposition de la commission,

⇒ **DÉCIDE** d'augmenter le tarif du restaurant scolaire au collège Saint-Joseph comme indiqué ci-dessus.

⇒ **PRÉCISE** que ce tarif sera applicable au 1^{er} septembre 2012.

Objet 2012-07-01-06 D - Musée Robert Tatin - fixation d'un tarif pour une intervention extérieure effectuée par un personnel du Musée

M. VEILLARD, adjoint, explique au conseil municipal que le personnel du musée est fréquemment sollicité pour faire des conférences ou des colloques sur le Musée. À ce jour, la commune ne dispose pas de tarif pour ce type de prestation.

La commission Finances du 19 décembre 2011 propose un tarif de 300 € par demi-journée auquel s'ajoutera les frais de déplacement calculés selon le barème officiel des indemnités kilométriques allouées aux agents de la fonction publique territoriale utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** la proposition de la commission,

⇒ **DÉCIDE** de fixer le tarif de prestation extérieure du Musée Robert Tatin comme exposé ci-dessus.

⇒ **PRÉCISE** que ce tarif est applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

Objet 2012-07-01-07 D - Maison de l'enfance - Familles rurales : attribution d'une subvention exceptionnelle

M. VEILLARD, adjoint, expose au conseil municipal que le comité de pilotage Enfance-jeunesse prévu le 15 décembre 2011 n'a pas pu se tenir et qu'il a été reporté au 19 janvier 2012. Un courrier de Mme Sonia Dubois, présidente de Familles rurales, a été reçu en mairie et il apparaît que l'association est déficitaire de 6.200 € sur l'exercice 2011 pour l'accueil de loisirs.

En conséquence et pour pallier ce déficit, il propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 6.200 €.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **APPROUVE** la proposition de la commission.

⇒ **DÉCIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 6.200 € à Familles Rurales.

Objet 2012-07-01-08 D - Amicale laïque - attribution d'une subvention

M. VEILLARD, adjoint, expose au conseil municipal que l'amicale laïque organise du 16 au 24 mars 2012 la 12^e édition de « A Travers Chants », festival de la chanson française en partenariat avec le service jeunesse de la communauté de communes de Cossé-le-Vivien, l'APEJJ de Cossé-le-Vivien, Laubrières, Méral, le Festival Chant'Appart et le Pays de Loiron. Elle sollicite une subvention de 1700 €.

La commission Finances du 19 décembre 2011 propose à l'unanimité de reconduire la subvention accordée en 2011, soit 1.600 €.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 18 voix pour et 1 abstention, Mme GARANGER ne prenant pas part au vote,

⇒ **APPROUVE** la proposition de la commission.

⇒ **DÉCIDE** de verser une subvention de 1.600 € à l'Amicale laïque.

8 - *Intercommunalité*

Néant

9 - *Questions diverses*

Néant

La séance est levée à 21 h 50.

| | | | |
|---------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| M. LOUAPRE Joseph, Maire | Mme SEGERS Monique, Adjoint | M. BARRAIS Joël, Adjoint | M. FOUCHER Hervé, Adjoint |
| M. VEILLARD Roland, Adjoint | Mme BENÂTRE Marina | Mme BODIN Marie- Bernadette | Mme DAVID Gisèle |
| Mme GARANGER Marie-Françoise | Mme LAURENT Éliane | Mme MANCEAU Laurence | Mme MAHÉ Rachelle |
| Mme RAIMBAULT Bernadette | M. HAMON Guénaël | M. LÉZÉ Gérard | M. LUTELLIER Raymond |
| M. THARAULT Jérémy | | | |